



HAL
open science

Élites cultivées et pouvoir local à Lyon à la fin du XIX^e siècle

Vincent Dubois

► **To cite this version:**

Vincent Dubois. Élites cultivées et pouvoir local à Lyon à la fin du XIX^e siècle. Dumons B., Pollet G. *Élites et pouvoirs locaux*, Presses universitaires de Lyon, p. 259-275, 1999. halshs-00494967

HAL Id: halshs-00494967

<https://shs.hal.science/halshs-00494967>

Submitted on 24 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Elites cultivées et pouvoir local à Lyon à la fin du XIXe siècle

Vincent Dubois

Le tournant du XIXe siècle est marqué par une importante restructuration des élites. Après qu'a été proclamée la «fin des notables», les positions dominantes de l'espace social sont en effet redéfinies et redistribuées. Les fractions supérieures des classes moyennes et la bourgeoisie nouvelle en plein essor réutilisent alors à leur profit les modes de domination des anciennes élites¹. Cette ascension sociale se traduit en particulier par un renouvellement, partiel mais notable, du personnel politique. La restructuration des élites se joue également dans d'autres champs sociaux, et en particulier sur le marché des biens culturels. Plus, les milieux des amateurs d'art et de belles lettres constituent un angle d'observation particulièrement fécond pour l'analyser. C'est en effet en leur sein que sont édictés dans un même mouvement les critères du bon goût et de la légitimité culturelle, et ceux de l'appartenance à l'élite de la société. C'est à une meilleure connaissance de cette restructuration de l'élite que l'on voudrait contribuer ici, en formulant quelques hypothèses à partir d'éléments empiriques sur les cercles cultivés lyonnais, à la fin du XIXe siècle.

Le modèle de l'élite cultivée observable à cette époque n'est pas entièrement nouveau : il s'élabore par hybridation des vestiges de l'idéologie nobiliaire et des valeurs portées par la nouvelle bourgeoisie urbaine. En même temps qu'une forme particulière de rapport à la culture, c'est un ensemble de dispositions sociales qui sont ainsi formalisées et célébrées. Or, la portée de ces dispositions ne s'arrête pas aux cercles étroits de l'érudition : celles-ci fondent, bien au delà, la légitimité à parler au nom de la collectivité. Partie prenante du champ du pouvoir local, l'«aristocratie de l'esprit» est bien loin d'être toujours en affinité avec le modèle républicain que la municipalité lyonnaise tend à construire. Et cela n'est pas sans conséquences sur les

¹. Cf. CHARLE Christophe, *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 392 p. Pour une analyse au plan local de la période précédant celle étudiée ici, Cf. GUILLEMIN Alain, «Aristocrates, propriétaires et diplômés. La lutte pour le pouvoir local dans le département de la Manche, 1830-1875», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 42, avril 1982, p. 33-60.

conditions de l'intervention municipale dans le domaine des Beaux-Arts.

Structuration des élites et définitions du rapport à la culture

Un milieu hybride

Le milieu des élites cultivées est structuré par des institutions qui, pour une part, sont plutôt celles de la grande bourgeoisie et de la noblesse, et pour une autre part, sont caractéristiques de la bourgeoisie d'affaires qui prend tout son essor avec l'établissement de la République. Il faut ajouter à cela l'émergence, à partir de la fin des années 1880, de sociétés d'artistes, séparés de leurs «amis» de la bourgeoisie locale. C'est à ces différents pôles et dans les concurrences qui les opposent qu'est défini le modèle du membre de l'élite cultivée.

Les Académies, encore très marquées par l'héritage de l'ancien régime et les élites traditionnelles, permettent à ces dernières de «tenir leur rang» dans l'espace social local. Elles sont plus encore le lieu de la réappropriation par la bourgeoisie ascendante de normes issues des élites anciennes (aristocratie). Cette réappropriation est utile à la différenciation, au sein des classes dominantes, d'une élite qui doit sa position au «désintéressement» que ses membres peuvent faire valoir².

La forme académique traditionnelle reste à la fin du siècle l'institution de l'élite cultivée la plus fréquente. Elle est aussi la plus centrale : les organisations qui y correspondent recrutent pour l'essentiel leurs membres parmi les plus «notables» des autres sociétés. Ainsi, le règlement de 1892 de l'Académie des Beaux-Arts, des sciences et des lettres de Lyon stipule, de manière à peu près identique aux autres académies de province, que «les associés sont choisis, en France et à l'étranger, parmi les hommes qui occupent des places éminentes, parmi les Membres des principales

2. Sur les rapports entre bourgeoisie et aristocratie en matière de culture, Cf pour une situation tout à fait différente du cas français SCHORSKE Carl E., *Vienne fin de siècle, politique et culture*, Paris, Seuil, 1983 (1ère édition 1961), 378 p. L'auteur montre en effet comment au cours du XIXe siècle la bourgeoisie autrichienne a cherché dans la culture un moyen d'assimilation à l'aristocratie.

Sociétés savantes, et parmi ceux qui se sont fait un nom par leurs travaux ou par leurs ouvrages»³.

Cette élite de l'élite se définit d'abord par une série d'exclusions. Certaines ne sont guère surprenantes, comme celles des femmes ou des catégories populaires. D'autres le sont plus. C'est ainsi que le directeur de théâtre est toujours exclu du cercle de la légitimité culturelle. Rejeté dans l'ordre marchand, on critique le plus souvent son avidité et la vulgarité concomitante des pièces qu'il propose. C'est que les taxinomies qui séparent les univers sociaux regroupent moins des secteurs d'activité (comme pourraient l'être les spectacles) qu'elles n'édicte des principes de légitimité. Or le marchand est aux antipodes de la légitimation fondée sur l'affirmation du désintéressement. Et de fait, les commerçants sont de longue date placés en dehors des sphères académiques lyonnaises. Dès le XVIII^e, note Roger Chartier, «l'Académie de la ville marchande n'est pas une académie marchande»⁴. Le constat vaut pour tout le XIX^e siècle. Ainsi, une étude de 1866 répartissant par «fonctions et professions» les 228 membres de l'Académie des sciences, arts et belles lettres inscrits de 1800 à 1865, souligne le faible nombre de commerçants, «absorbés par les affaires de leur commerce»⁵. Y aurait-il une incompatibilité entre la profession commerciale et la «vie de l'esprit» ? L'auteur préfère conclure qu'il s'agit tout au plus d'un «retard» peu à peu comblé. «Depuis une ou deux générations, le commerce lyonnais, suivant le mouvement général imprimé au monde civilisé, s'occupe beaucoup plus que par le passé de la culture des sciences, des lettres et des arts, c'est à dire des diverses branches qui mènent à l'Académie», souligne-t-il. Toutefois, les commerçants ne choisissent guère la classe noble, c'est-à-dire dépourvue de tout but utilitaire : celle des «lettres et arts». Quatre sur cinq appartiennent à la classe dite des sciences, dont les préoccupations souvent techniques sont plus utiles à l'industrie. Un fabricant de soieries, placé précisément à l'articulation de l'art et de l'industrie, regrette au début des années 1870, l'étroitesse d'esprit de ce qu'il nomme une «bourgeoisie essentiellement réaliste», c'est-à-dire essentiellement préoccupée de ses intérêts immédiats : «on

3. L'Académie lyonnaise, fondée en 1700, supprimée comme toutes les académies en 1793, est rétablie en 1800, suivant ainsi la chronologie générale de la plupart des académies de province.

4. CHARTIER Roger, «L'académie de Lyon au XVIIIe siècle. Etude de sociologie culturelle», in *Nouvelles études lyonnaises*, Genève, Librairie Droz, 1969, p. 162.

5. HODIEU A., *Essai de nomenclatures lyonnaises*, Lyon, Thibaudier et Boin, 1866, 195 pages. Archives Municipales de Lyon (noté A.M.L.), 1227. p. 93.

se préoccupe peu de l'idéal quand on est commerçant»⁶. A la toute fin du siècle, le constat ne change pas. Les rapporteurs du comité départemental pour l'exposition universelle de 1900 expliquent le faible nombre de sociétés (une vingtaine) par «le caractère essentiellement commerçant» de la ville. Les manufacturiers, «constamment absorbés par un but utilitaire» ne trouveraient pas «des loisirs suffisants pour s'adonner à la fréquentation des Muses !»⁷

Pourtant, il existe bien aussi des institutions, comme les sociétés des Beaux-Arts, au sein desquelles le mode d'appropriation culturelle est plus en phase avec la bourgeoisie d'affaires des commerçants et des industriels⁸. Contrairement aux académies, c'est le capital économique qui constitue le principal sinon l'unique facteur de la participation aux sociétés des Beaux-Arts. L'on n'entre pas dans une telle société (qu'elle s'intitule «des amis des arts» ou autre) par cooptation et élection, comme à l'académie, mais par simple souscription. Ainsi, ne parle-t-on pas de «membres» mais d'«actionnaires», réunis pour l'achat d'œuvres d'art, sélectionnées à l'occasion de concours et ensuite distribuées par tirage au sort lors de tombolas. Ici, c'est l'importance de l'apport financier qui distingue les membres fondateurs ou titulaires des membres souscripteurs, et non leur «compétence» ou la reconnaissance sociale de leur aptitude à apprécier ou à évaluer les œuvres.

La pratique des «arts d'agrément» typiques du loisir bourgeois et le pharisanisme culturel si promptement dénoncé par les artistes de métier l'emportent donc sur les considérations de «l'esthétique pure», au point que les artistes locaux, membres très minoritaires de la Société des amis des arts, provoquent la dissolution de cette institution en 1887. Elle est remplacée par «la Société des Beaux-Arts, qui ne se composait plus exclusivement, comme sa devancière, de bourgeois improvisés Mécènes, et comprenait, du moins parmi ses membres, une majorité d'artistes de profession»⁹. En outre, un gage de légitimité artistique lui est fourni par la présence d'un peintre de renommée nationale -mais

6. PARISET E., *Les Beaux-Arts à Lyon*, Lyon, 1873, Imprimerie A. Vingtrinier. A.M.L. 3265.

7. «Les sociétés savantes de Lyon. Rapport présenté par le comité départemental du Rhône. Exposition universelle de 1900», Lyon, Rey, 1900, 69 p. A.M.L. 502 190, p. VII.

8. Cf. MOULIN Raymonde, «Les bourgeois amis des arts», *Revue Française de Sociologie*, XVII, 1976, p 383-422, et GOUY Isabella, *Les amis des arts à Lyon au XIXe siècle*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université Lyon II, 1984, 183 pages + annexes et catalogue.

9. SALLES Antoine, «Le mouvement artistique et littéraire à Lyon en 1926», in *Lyon 1906-1926*, Lyon, Rey, 1926, A.M.L. 700-134 p 24.

originaire de la ville, Puvis de Chavanne- comme président d'honneur. Toujours soumise à un mode de fonctionnement qui fait la part plus belle aux notabilités locales qu'aux artistes professionnels, elle subit à son tour une scission, par la création de la Société des artistes. Cette fois, seuls des professionnels en font partie. Cette société professionnelle organise un salon concurrent, plus conforme aux règles du champ artistique telles qu'elles s'établissent alors.

Voici très sommairement retracées les principales caractéristiques de l'élite cultivée lyonnaise à la fin du XIXe siècle. Son pôle dominant reste marqué, sinon dans sa composition, au moins dans ses logiques, par les élites traditionnelles. Un autre pôle, en développement, permet à la bourgeoisie d'affaires un investissement culturel compatible avec le type de ressources dont elle dispose. Ces deux pôles constituent moins les organisations professionnelles des artistes et hommes de lettres locaux que les lieux où se mettent en scène et entrent en concurrence les différentes fractions des élites locales.

Disposition cultivée et position sociale

On comprend dès lors que les qualités mises en avant par les membres de l'élite cultivée s'apparentent plus à des dispositions sociales générales qu'à des compétences spécifiques précisément définies. Sens de la mesure, entregent, don de soi ou éclectisme l'emportent sur les qualifications spécialisées. L'unité de l'individu est ainsi garantie par l'universalité de dispositions aisément transposables : en témoigne la célébration de la polyvalence, caractéristique impérative de «l'homme cultivé».

On le voit de manière très nette dans les biographies de membres de l'élite cultivée, académiciens locaux, bibliothécaires ou conservateurs de musée. Lieux de production des vertus «culturelles», ces documents permettent de repérer, au-delà des cas singuliers dont ils traitent, les schèmes d'appréciation en vigueur dans cet univers social. En effet, dans les discours de funérailles, les mémoires de l'académie locale ou les notices du bibliothécaire municipal, ce sont les principes qui fondent l'élite cultivée locale, au moins autant que les qualités personnelles de l'individu dont on dresse le portrait qui sont célébrées. Mais on trouvera également, dans la reconstitution de ces biographies, des éléments objectifs, ressources mobilisées et parcours suivis, qui, comme les conditions d'accès aux postes de responsabilité au sein d'institutions comme le musée ou la bibliothèque, indiquent les formes de légitimité qui y prévalent.

L'idéal social et les formes de légitimité que produisent ces discours de célébration s'expriment à travers l'exaltation récurrente des vertus de la modération et de l'apaisement, ou l'enracinement local. Ce sont autant de signes de conformité sociale et de gages d'intégration à la collectivité. Outre la qualité des goûts personnels (qui doivent être raffinés mais non ésotériques), les vertus célébrées sont des dispositions sociales qui ne sont guère spécifiques au monde de la culture : les relations amicales, l'absence de conflits, l'attachement à la cité, l'amateurisme...

La prédominance des dispositions sociales est également indiquée par la manière dont sont socialement définies les modalités d'accès à la légitimité culturelle que ce type de sources permet de repérer. Deux dimensions sont la plupart du temps présentes, sous des formes différentes. Il s'agit d'opérer une synthèse équilibrée, d'atteindre la mesure entre les «dons innés» (l'«intelligence exceptionnelle» de ceux qui possèdent de «rares aptitudes»), et le nécessaire effort, le «travail opiniâtre et quotidien» sans lequel ces qualités n'auraient pas pu être cultivées. Seul ce mélange du travail et des dons permet de former les «vaillants artisans de la pensée» ou les «vaillants pionniers de la science» à qui l'hommage de la collectivité doit être rendu. Plus qu'un mode d'acquisition spécifique, c'est la conciliation de l'idéologie du don et de la valorisation de l'effort individuel, autrement dit, l'éthos bourgeois de l'époque, qui est ainsi diffusé.

A la fois disposition sociale et mode particulier de rapport à la culture, la polyvalence constitue l'un des principes les plus nettement affirmés. La polyvalence de ces lettrés à la fois «entomologistes» et «philosophes» que l'on rencontre dans la plupart des postes de responsabilité ne se limite pas aux faibles niveaux de spécialisation et de professionnalisation des sciences et des arts : elle renvoie aussi à une forme historique particulière de rapport au monde savant et à la culture. Bouvard et Pécuchet, ces amateurs touche-à-tout caricaturés par Flaubert qui échouent dans tout ce qu'ils entreprennent, ne sont pas seulement des personnages de roman. Ils représentent aussi une forme importante de production et de consommation de la culture, fondée sur une pratique non-spécialisée et non-professionnelle¹⁰.

La polyvalence de l'amateur éclairé constitue en elle-même une valeur honorée dans les biographies et les célébrations officielles ; donnons-en quelques exemples.

¹⁰. Ce refus de la spécialisation est caractéristique de l'attitude des élites du XIXe siècle à l'égard des différentes formes de culture, ce que note bien Alain Guillemin, *art. cit.*, p. 37.

Le bibliothécaire en chef de la ville à partir de 1874, également professeur de lycée, archiviste de l'académie locale, correspondant de l'Institut et entomologiste est ainsi évoqué par ses pairs : «Notre collègue était, ce qui est rare aujourd'hui, un savant et un lettré»¹¹. Dans la biographie qui lui est consacrée, on évoque «celui qui fût tout à la fois un savant naturaliste, un écrivain fécond et érudit, un poète, et mieux encore pour beaucoup d'entre nous, un maître et un ami»¹². L'un de ses successeurs à la bibliothèque de la ville, s'il n'est pas aussi éclectique n'en est pas moins polyvalent. Félix Desvernay, (1852-1917) est un «littérateur», historien et érudit local, officier de l'instruction publique. Journaliste, il crée et dirige une revue littéraire locale (*Lyon-Revue*, de 1880 à 1888), collabore au *Progrès* et participe activement à l'association des journalistes de la presse quotidienne lyonnaise. Membre de l'élite cultivée, il appartient à l'Académie des sciences des belles lettres et des arts de Lyon, préside la Société littéraire, archéologique et historique, ainsi que le comité des arts décoratifs de la société lyonnaise des Beaux-Arts. De «personnalité qualifiée» il devient employé municipal : membre de la commission des bibliothèques, il est ensuite nommé administrateur de la bibliothèque de la ville en 1891 ; vice-président de la commission municipale du Vieux-Lyon, il est le créateur et le conservateur du musée historique de la ville.

«Tout se trouvait réuni en lui, dans une exceptionnelle mesure, de ce qui fait le lettré, l'historien et l'artiste : une forte éducation classique, une érudition profonde que servait une remarquable mémoire, un jugement sûr, un goût délicat et avisé»¹³.

Ce qui n'est parfois qu'une liste de compétences («cet historien, cet archéologue, cet économiste était un poète»¹⁴) est souvent célébré comme la qualité de l'homme complet et omniscient. Ainsi, celui qui est présenté comme l'un des plus illustres érudits locaux, prenant part à la vie de multiples sociétés et institutions, semble concentrer à lui seul toutes les formes de la connaissance.

11. Discours prononcé aux funérailles d'Etienne Mulsant le 6 novembre 1880. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, A.M.L., 703-321.

12. LOCARD Arnould, *Etienne Mulsant, sa vie et ses œuvres*, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, A.M.L., 703-210, 1882, p. 5.

13. Discours du bâtonnier Charles Jacquier, président de l'Académie des sciences des belles lettres et des arts, prononcé aux funérailles de Félix Desvernay, le 30 novembre 1917. A.M.L. 300-530.

14. Discours prononcé aux funérailles d'Auguste Bleton, le 12 février 1911 par M. Garraud, président de l'Académie. A.M.L. 700-070.

«Placez-le au milieu de chimistes, de physiciens, d'astronomes, il soutiendra la conversation avec eux, de manière à leur laisser croire que sa vie tout entière a été consacrée à l'étude de ces sciences. [...] S'agit-il d'architecture, qui oserait lui en remontrer ? [...] Voulez-vous causer géologie, archéologie, vous le rencontrez toujours prêt. Mettez-le au sein de l'Académie de médecine, et il dissertera *ex professo* sur toutes les maladies qui viennent si souvent détraquer notre pauvre machine humaine¹⁵».

«Architecte habile, écrivain plein de goût et d'humour, philologue d'une érudition profonde, poète d'un haut vol et, par dessus tout, homme d'esprit»¹⁶ dans son dernier ouvrage au titre évocateur, *Au hasard de la pensée*, il disserte sur la littérature, la morale, la philosophie, les Beaux-Arts, la politique.

La prédominance de la compétence sociale est nettement indiquée par les conditions très informelles du recrutement aux postes de direction d'institutions telles que la bibliothèque ou le musée municipal. La trajectoire de Félix Desvernay le suggère : c'est l'intégration à l'élite cultivée locale qui permet d'occuper de telles positions, et non pas l'inverse. La carrière des bibliothécaires municipaux est tout à fait exemplaire de cette tendance. Ainsi, Aimé Vingtrinier, «érudit et philosophe», est d'abord membre de la Société littéraire, historique et archéologique, et fréquente les salons littéraires avant d'être nommé conservateur adjoint en 1874, puis conservateur en chef (1882) de la grande bibliothèque de Lyon, et enfin promu Bibliothécaire en chef en 1903. Un biographe retrace ainsi les conditions de son recrutement :

«La fréquentation du monde des lettres avait permis à Aimé Vingtrinier, que ses premiers travaux avaient déjà mis en lumière, d'entrer en relation avec nos meilleurs écrivains et avec nos bibliophiles»¹⁷.

De manière tout à fait similaire, son homologue de la bibliothèque du Palais des Arts est d'abord bénévole (1867), membre de la commission des bibliothèques municipales (1870), fondateur de la société botanique (1872), élu à l'Académie locale (1881) avant d'obtenir une place au sein de l'administration municipale comme conservateur de la bibliothèque du palais des arts en 1882 puis chargé de l'inspection des bibliothèques

15. Clair Tisseur, 1827-1895. *Lyon-Revue*, «Nos contemporains», A.M.L., 706-908 (vers 1890).

16. VACHEZ A., Notice nécrologique de Félix Desvernay, *La revue du Lyonnais*, septembre 1895, A.M.L. 701-476.

17. BERLOT-FRANCDONAIRE E., (Pseud. de Pierre Virès), *Une vie*, Lyon, Rey, 1903, A.M.L. 1217. Page 47.

d'arrondissement en 1889. Il est mis à la retraite avec le titre de Bibliothécaire honoraire de la ville en 1906.

«Dans sa fréquentation assidue des bibliothèques de la ville, il ne tarde pas à entrer en rapports suivis et amicaux, en véritable commerce littéraire et scientifique, avec un petit groupe de naturalistes éminents. [...] D'ailleurs, pris de plus en plus dans l'engrenage bibliologique, [il] devient mieux qu'un lecteur attiré de la bibliothèque scientifique du palais des arts : depuis 1867, il y est employé, bénévolement»¹⁸.

La lettre par laquelle il tente de persuader le maire de lui conserver son poste illustre bien ce que peut représenter à l'époque ce type de fonction et les qualités qu'on estime nécessaire pour l'occuper.

«Il m'est très douloureux de renoncer à une occupation intellectuelle qui a fait le charme de la meilleure partie de ma vie. [...] Le jeune homme que vous nommez à ma place n'aura pas l'expérience en matière de bibliographie que j'ai acquise non plus que la connaissance personnelle des savants, des artistes et des personnes adonnées aux recherches historiques. [...] Je termine en suppliant Monsieur le Maire de me laisser à mes chères occupations au moins pendant une année encore, et le prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux»¹⁹.

18. *La vie et les travaux du docteur Saint-Lager* par Claudius ROUX (bibliothécaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon) et Octave MEYRAN (bibliothécaire de la société botanique de Lyon), Lyon, Rey, 1913, A.M.L. 302-589.

19. Dossier personnel, lettre du 2 janvier 1906, A.M.L.

L'élite cultivée dans le champ du pouvoir local

L'honnête homme, représentant «naturel» du bien commun

Plus que de simples figures rhétoriques des hagiographies circulant dans les cercles étroits de l'érudition, les qualités célébrées dans les milieux cultivés dessinent un citoyen exemplaire, pouvant revendiquer le statut de modèle pour la collectivité. Ces qualités définissent non seulement la culture, mais aussi les conditions d'accès à la parole publique. Autrement dit, être cultivé, c'est aussi pouvoir prétendre guider la collectivité. Les pratiques culturelles, notamment telles qu'elles ont lieu dans les sociétés savantes et artistiques, définissent les caractéristiques du citoyen éclairé prenant en main les affaires de la cité autant que celles du lettré ou de l'érudit.

Le député et banquier lyonnais Edouard Aynard (1837-1913), souvent cité comme exemple caractéristique de la bourgeoisie libérale de la fin du XIX^e siècle, en offre une bonne illustration. Le portrait qu'en dresse, «d'après la méthode de Le Play», un journaliste de la *Revue Politique et Parlementaire*, est d'abord une liste de positions et de qualités complémentaires : il est «banquier et homme d'esprit, économiste et intelligence précise, homme de doctrines et homme d'expérience, lettré et politicien, esprit pratique autant qu'âme d'artiste»²⁰. Elu politique (à la chambre des députés en 1889, au conseil municipal de Lyon en 1871), il intervient fréquemment à propos des Beaux-Arts. Elu «culturel», il devient membre de l'académie en 1897 et participe à de nombreuses sociétés savantes. Président de la chambre de commerce de Lyon, il est à l'origine du musée historique des tissus et préside les conseils d'administration de l'Ecole nationale des Beaux-Arts et des musées de la ville. Doté d'une importante fortune personnelle, il collectionne les œuvres d'art. Erudit, il produit de nombreux articles et ouvrages. C'est sans doute dans la biographie que lui consacre après sa mort un membre de l'académie locale que l'on trouve exprimée le plus nettement l'identité entre la position sociale, l'investissement culturel et la vocation à gérer les affaires de la cité²¹. «Il est avant tout un bourgeois, c'est à dire un citoyen qui sait tout ce qu'il doit à sa cité» (p. 8). En 1880, il abandonne plusieurs fonctions pour «s'occuper de plus haut et de plus près des

20. ERNEST-CHARLES J., «Edouard Aynard, portrait politique», *Revue Politique et Parlementaire*, 10 novembre 1901.

21. BUCHE J., *Essai sur la vie et l'œuvre d'Edouard Aynard*, Lyon, Rey, Académie des sciences, des belles lettres et des arts, 1921, 32 p, A.M.L. 701-495.

intérêts supérieurs de l'industrie lyonnaise et donner plus d'heures à la joie d'étudier, de contempler et de rechercher les œuvres d'art» (p. 15). Paré de toutes les vertus de la bourgeoisie éclairée, il est «amateur d'un goût si délicat, critique si bien informé, mécène généreux». Enfin, «il nous a donné l'exemple unique et inattendu de ce qu'avait dû être la vie d'un grand citoyen de Florence, unissant les affaires et les lettres, passant sans effort de l'étude du budget de la cité ou de l'Etat à la recherche et à la contemplation d'un bas-relief antique ou primitif».

Le cas d'Edouard Aynard ne saurait certes être tenu pour général. Il n'en témoigne pas moins que participer à la «vie de l'esprit» et en investir les institutions, c'est, de manière homologue à l'exercice de fonctions électives, démontrer sa capacité à occuper une position publique. Comme la détention d'un mandat, la reconnaissance des dispositions cultivées instaure celui qui les détient en représentant légitime des intérêts collectifs. Elle lui confère une autorité. Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'on retrouve aux postes de la légitimité culturelle les détenteurs de la légitimité politique : plusieurs ministres ainsi que tous les premiers magistrats de la ville et de nombreux adjoints participent à l'académie locale. Aucun notable ne peut faire l'économie d'une participation à «la vie de l'esprit» ou aux «choses de l'art». C'est que, la culture, comme l'élection, est constitutive de l'élite sociale. De fait, l'homologie du recrutement social fait apparaître les similitudes entre les conditions d'accès à la parole culturelle et à la parole politique²².

Si l'on reprend le cas des académies, il est frappant de remarquer que la sélection opérée n'est pas purement interne à cette organisation sociale particulière mais qu'elle définit en même temps les canons s'appliquant à tout représentant de la collectivité, les conditions morales venant compléter les conditions matérielles pour définir le groupe des prétendants possibles. L'investissement culturel qu'elles organisent, en mettant en scène des individus œuvrant pour le bien commun, permet en retour d'en conforter l'autorité et de désigner ceux qui, seuls, peuvent prétendre parler au nom de tous. Ici, la place des catégories populaires n'est même pas abordée, tant leur exclusion va de soi. Illégitimes dans le champ politique²³, comment les ouvriers trouveraient-ils leur place dans des institutions dont le raffinement et le bon

22. Sur cette homologie, Cf. BOURDIEU Pierre, *La distinction*, Paris, Minuit, 1979, notamment «Culture et politique», p. 463 et suivantes.

23. Cf. OFFERLE Michel, «Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914», *Annales E.S.C.*, Vol. 39, n° 4, juillet-aôut 1984.

goût sont la raison d'être ? L'académie n'est pas plus un groupe de spécialistes dont la portée se limiterait à ce cercle étroit, mais se situe au niveau de la collectivité dans son ensemble. En 1900, l'Académie des Beaux-Arts compte un seul peintre, un seul sculpteur et deux architectes. Tous les autres membres sont des magistrats, des avocats, des médecins, des ecclésiastiques²⁴. Ainsi, des catégories comme celles des professions médicales sont particulièrement bien représentées. Le médecin est porteur de connaissance, mais sans spécialisation étroite. Il est dévoué à ses concitoyens, et doté de la maîtrise du verbe. Il symbolise ainsi la complétude de l'individu vers laquelle tendent les académiciens, l'ensemble de ces caractéristiques définissant une forme de légitimité proche de celle qui est en jeu dans le champ politique.

Socialement sélectives, académies, sociétés savantes ou artistiques n'en prétendent pas moins œuvrer au nom d'une «mission» utile à la collectivité dans son ensemble. Comme dans la plupart des autres institutions «culturelles» du XIX^e siècle, de l'édification morale et patriotique des musées et des théâtres à l'instruction civique des bibliothèques, il s'agit avant tout de guider la collectivité, de forger des références communes tout en marquant la distance qui sépare les simples citoyens des détenteurs de l'autorité. L'organisation des expositions de la «Société des amis des arts de Lyon» joue ainsi sur le double registre de la fermeture sociale et de la manifestation publique. Il faut tout à la fois rester entre soi et diffuser les canons de la beauté, démontrer qu'ils sont valables pour tous tout en restant maître de leur définition. Instrument de ce double jeu de fermeture et d'ouverture, le prix de l'entrée au salon est modulé selon les jours de la semaine, de manière à en permettre l'accès à tous, mais à des moments différents, de ménager une certaine homogénéité sociale (ne pas être au contact du tout-venant) tout en diversifiant les publics (montrer à la collectivité son aptitude en matière de goût).

Plus généralement, académies et sociétés inscrivent dans leur objet même des missions «d'intérêt général». S'il s'agit bien de faire «progresser les arts et les sciences», c'est avant tout dans «l'intérêt de la cité» et «pour le bien commun». Les académiciens locaux entendent préserver le patrimoine commun, et veiller à la mémoire des «hommes illustres» de la cité. Les organisateurs de la «Société des Amis des Arts», quant à eux, prétendent défendre l'intérêt commun par le biais de l'économie locale : encouragement des artistes (on les aide à «placer leurs œuvres»), formation des ouvriers d'art (on leur fournit des modèles) et d'une manière plus générale maintien du «rang de la ville». Même si c'est toujours

24. «Les sociétés savantes de Lyon», *art. cit.*

«pour favoriser l'industrie locale», les buts sont parfois formulés de manière plus ambitieuse : il peut s'agir de «propager le goût de l'art» de «former le goût du public», voire «le goût public», voire même de remplir une «mission civilisatrice». De tels objectifs, largement convergents avec ceux des élus locaux, reçoivent tout naturellement le soutien municipal, la société étant en outre placée sous le patronage du maire.

Aristocratie de l'esprit et républicanisme municipal

De fait, les sociétés et académies locales, et plus généralement le milieu de l'élite cultivée, entretiennent des rapports étroits avec l'intervention du conseil municipal pour les «Beaux-Arts» ; relations étroites, mais aussi à double tranchant.

Ces sociétés jouent en matière artistique un rôle comparable à celui qu'assument progressivement les municipalités. La formulation de leurs objectifs est proche de celle qui a cours dans le champ politique. Leurs réalisations concrètes ne le sont pas moins : par exemple, en plus de l'exposition annuelle et du soutien aux artistes, les «amis des arts» prennent une part active à la gestion et même à l'implantation des musées ou des écoles d'art²⁵. Lorsqu'elles n'interviennent pas directement, ces institutions et les individus qui les composent jouent d'autre part sur le registre de l'expertise : en édictant les principes de la légitimité culturelle, elles contribuent, tout comme l'Académie au niveau national, à délimiter l'espace des possibles de l'intervention publique.

La municipalité peut être utilisée d'une autre manière pour accéder au Panthéon des élites locales de la culture : par le biais des dons et legs. La plupart des dons et legs en nature sont en effet des objets d'art et des livres. Par ailleurs, une part importante des dons en espèces ont une attribution «culturelle» (comme pour l'achat d'œuvres d'art, ou pour l'octroi d'une bourse à un peintre local)²⁶. Or il est intéressant de noter que les

25. C'est là l'une des nombreuses manifestations de «l'obstination des élites provinciales à former et à ouvrir un musée à peu près digne de ce nom». POULOT Dominique, «L'invention de la bonne volonté culturelle : l'image du musée au XIXe siècle», *Le Mouvement Social*, n° 131, avril-juin 1985 p. 47. Cf. aussi DAIGLE Jean-Guy, *La culture en partage. Grenoble et son élite au milieu du XIXème siècle*, Grenoble-Ottawa, PUG-Editions de l'université d'Ottawa, 1977, 186 p., (p. 168).

26. DUMONS Bruno et POLLET Gilles, «Elites urbaines et politiques sociales. De l'évergétisme aux œuvres républicaines d'une grande municipalité : Lyon sous la IIIe République», Communication au

testataires se recrutent moins parmi la noblesse ou la grande bourgeoisie que parmi la bourgeoisie moyenne. Tout se passe donc comme si le don culturel à la collectivité constituait pour la bourgeoisie moyenne en quête de renom et de prestige familial un moyen d'accéder à un rang et à une postérité comparables à ceux des élites traditionnelles.

Les caractéristiques de l'élite cultivée locale peuvent également rentrer en contradiction avec l'intervention municipale pour «les belles-lettres et Beaux-Arts», comme on dit à l'époque. Et c'est particulièrement vrai à Lyon au tournant du siècle, quand les deux municipalités républicaines Gailleton (1881-1900) et Augagneur (1900-1905) sont en forte opposition politique avec des milieux cultivés où les fractions les plus conservatrices sont importantes. Autant dire que la républicanisation du milieu culturel local et partant l'émergence d'une intervention «républicaine» en matière de Beaux-Arts sont loin d'être évidentes. Ces processus semblent en tout cas plus longs, complexes et contrariés que dans le domaine de l'assistance et de l'aide sociale, par exemple, où il y a davantage complémentarité que contradiction entre le devoir de charité des élites traditionnelles et l'action municipale, celle-ci étant en outre largement portée par une catégorie professionnelle, les médecins, qui fait particulièrement bien le lien entre «anciennes» et «nouvelles» élites²⁷.

Les commissions municipales et même les adjoints qui en ont la charge, ne sont jamais spécialisés dans le domaine «des choses de l'art et de l'esprit»²⁸. En la matière, les commissions extra-municipales composées de «personnalités qualifiées», les conseils d'administration des musées, de la bibliothèque, ou de l'école des Beaux-Arts, en bref, toutes ces instances dont les membres non élus se recrutent au sein de l'élite cultivée de la ville jouent donc un rôle particulièrement important. Or ce milieu social compte, encore à la fin du siècle, nombre d'opposants déclarés à la République, ou à tout le moins de membres des fractions les plus politiquement conservatrices. La place reste donc libre pour

colloque «Politiques sociales urbaines en France et en Europe (fin XVIIIe-début XXe siècle)», Angers, 6-8 avril 1995.

27. DUMONS Bruno et POLLET Gilles, «Elites administratives et élites du social. Les directeurs du bureau d'hygiène de l'administration municipale de Lyon sous la IIIe République», communication au colloque «L'administration territoriale de la France (1750-1940)»; «Elites urbaines et politiques sociales. De l'évergétisme...», *art. cit.* Cf. également ici même le travail de Didier Renard sur les élites municipales du social à Grenoble.

28. Cf. notre article «Le flou artistique du traitement municipal des Beaux-Arts, «Lyon 1880-1910)», *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n° 1, 1995.

l'importation, au sein du système municipal, d'agents et de critères d'appréciation très éloignés du modèle républicain que la municipalité lyonnaise tend à mettre en place. La place est libre également pour les élus les plus libéraux, qui, comme E. Aynard, théorisent la non intervention publique en matière d'art au profit du «patronage libre et éclairé des classes riches»²⁹, ou, comme A. Sallès, se font les porte-parole vigilants de «l'aristocratie de l'esprit» au sein de la municipalité.

Les logiques du milieu des élites cultivées pèsent fortement sur la mise en place d'une administration municipale républicanisée dans le domaine des Beaux-Arts. Les postes de responsabilité peuvent y être occupés par des agents dont l'hostilité à la République est notoire, ce qui ne paraît guère pensable dans d'autres domaines de l'action municipale³⁰. Plus encore, l'organisation républicanisée du recrutement et des carrières semble plus tardive et difficile qu'ailleurs. C'est que le milieu social qui s'est assuré le monopole de la parole culturelle est organisé selon des règles (cooptation, entregent, etc.) pour le moins éloignées de l'idéal de la méritocratie républicaine, et que ce milieu est en mesure d'imposer ces règles au sein même de l'administration républicaine en formation. A la fin du XIXe, les érudits locaux restent prédominants parmi les responsables des bibliothèques et musées de la ville. Ce n'est qu'au début du XXe siècle que la légitimité méritocratique du diplôme se substitue à la légitimité cooptative des sociétés savantes, sous l'effet notamment des législations qui imposent la possession de diplômes nationaux dans les bibliothèques, archives et musées classés. D'un côté ces législations imposent aux municipalités des règles nationalement édictées, d'un autre côté, elles leur permettent de s'émanciper des élites cultivées locales pour la nomination des responsables d'institutions.

A Lyon, un bon exemple en est donné par le successeur de Félix Desvernay comme bibliothécaire en chef de la ville, Richard Cantinelli (1872-1932)³¹. Après des études au lycée de Bastia et au lycée Michelet à Paris, il obtient le diplôme de bibliothécaire. Il devient alors bibliothécaire adjoint à Marseille, de 1896 à 1903. Après avoir reçu l'assurance de la fermeté de ses convictions républicaines de la part d'un élu des

29. AYNARD Edouard, «Les Beaux-Arts et l'économie politique», in *Nouveau dictionnaire d'économie politique*, dir. Léon Say et Joseph Chailley, Paris, Guillaumi, 1890.

30. DUMONS Bruno et POLLET Gilles, «Les "professionnels" du patrimoine sous la IIIe République. Etude prosopographique d'un personnel municipal en charge de la conservation dans six villes de la France du Sud-Est», communication au colloque «Le patrimoine et la Cité. L'esprit des lieux (XVIIIe-XXe siècles)», Annecy, 28-30 septembre 1995.

31. Dossier personnel, A.M.L.

Bouches-du-Rhône, le maire de Lyon le recrute, en 1904. Si ses qualités professionnelles ne sont jamais remises en doute, il ne fait guère l'unanimité au sein des notabilités culturelles locales : le président de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts adresse une plainte au maire en mars 1907, concernant les propos peu flatteurs que le bibliothécaire aurait tenu publiquement à propos des tableaux exposés au Salon. La carrière de R. Cantinelli ne s'arrête pas à Lyon : ses postes occupés par la suite, comme administrateur de la bibliothèque de la chambre des députés et conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève disent bien son autonomie par rapport aux réseaux locaux, sa reconnaissance professionnelle, et son intégration dans les institutions républicaines.

Enfin, la monopolisation de la parole culturelle par le groupe restreint de l'élite cultivée locale conduit à reproduire la représentation profondément enracinée du caractère intrinsèquement élitiste des choses de l'art. Et cette «nature» élitiste se trouve en contradiction avec l'idéal démocratique et du service public promu par la municipalité républicaine. Cette contradiction est dénoncée par les conservateurs, qui stigmatisent les velléités municipales de démocratisation de l'art³². Plus encore, elle l'est par la gauche républicaine, qui voit dans l'intervention municipale pour les Beaux-Arts un cadeau fait aux privilégiés³³.

* *

*

Pour que soient éloignées les références des élites traditionnelles au sein des milieux cultivés locaux, pour que soient partiellement résolues les contradictions entre les logiques de ce milieu et celles de la municipalité républicaine, il faudra que le mouvement de restructuration des élites locales atteigne un stade plus avancé que celui esquissé ici. La professionnalisation des positions d'intermédiaires culturels, qui n'est qu'amorcée à la fin du XIXe siècle, a progressivement conduit à ce que les Beaux-Arts et les lettres ne soient plus le lieu

32. «On a voulu en quelque sorte démocratiser l'art, si l'on peut s'exprimer ainsi, en quoi on s'est trompé. L'art est d'essence essentiellement aristocratique», lit-on dans un journal local réactionnaire à propos du bilan artistique de la municipalité Gaillon au moment de la campagne pour les élections municipales de 1888. *Le Salut public*, 11 avril 1888.

33. Cf. notre article «Des "plaisirs bourgeois" aux "droits du peuple", la formation d'un discours politique sur la culture (1884-1930)», *Sources*, n° 26, 1991, où sont analysés les débats sur l'intervention en matière d'art au conseil municipal de Lyon.

exclusif du dilettantisme de la bonne société mais aussi celui de l'ascension sociale par la voie du diplôme. Mais même l'émergence d'un personnel politique nouveau, qui, à l'instar d'E. Herriot, cumule la légitimité méritocratique et la reconnaissance des milieux érudits, fréquente à la fois les salons littéraires et les Universités Populaires, n'a que très peu conduit à l'institutionnalisation d'un système républicain d'intervention municipale dans le domaine des arts et de la culture.